

Motion du Bloc Québécois adoptée:

**LE GOUVERNEMENT N’AURA D’AUTRE CHOIX QUE DE BONIFIER SIGNIFICATIVEMENT
LES PRESTATIONS SPÉCIALES DE MALADIE DE L’ASSURANCE-EMPLOI**

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 23 février 2020 – Une motion présentée par le Bloc Québécois visant à bonifier significativement les prestations spéciales de maladie de l’assurance-emploi a été adoptée par la Chambre des communes, le 18 février dernier. Le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, salue la décision prise par la majorité des parlementaires et enjoint le gouvernement Trudeau à maintenant donner suite à cette décision de la Chambre des communes.

«Les règles actuelles sont profondément inéquitables; une personne qui perd son emploi en raison, par exemple, d’une fermeture d’entreprise et une autre qui doit momentanément quitter son emploi pour faire face à une maladie grave n’ont pas droit au même traitement. Dans un cas, des prestations pourraient être versées pendant 50 semaines, tandis que, dans l’autre, la durée de versement des prestations ne pourra dépasser 15 semaines... Pourtant, dans un cas comme dans l’autre, cette “inactivité” imprévue échappe complètement au contrôle des principaux intéressés. Pourquoi cette disparité de traitement? Le gouvernement libéral a reconnu cette iniquité en proposant de faire passer la durée des prestations de 15 à 26 semaines. Or, sur quoi s’appuie-t-on pour proposer 26 semaines au lieu de 15 ou de 50? Ça semble totalement arbitraire et aurait pour effet de remplacer une iniquité par une autre, fut-elle moins “grave”. Il faut que ça change! Les gens ont droit à la dignité et à la compassion lorsqu’ils combattent une maladie grave», de lancer M. Bergeron.

Voici la motion présentée par le Bloc Québécois et adoptée par la Chambre des communes:

Que la Chambre demande au gouvernement de faire passer les prestations spéciales de maladie de l’assurance-emploi de 15 à 50 semaines dans le prochain budget, afin de soutenir les personnes atteintes de maladies graves, notamment le cancer.

«Justin Trudeau doit faire preuve de compréhension et de sensibilité envers toutes les personnes qui, combattant la maladie, doivent, en plus, s’inquiéter de leur sécurité financière à cause d’un programme inadapté. La caisse d’assurance-emploi dégage des surplus suffisants pour permettre la mise en place de cette mesure sans que le gouvernement ait besoin d’investir un sou. Pourquoi une telle résistance de sa part, dans ce cas? À moins que ce soit parce que les surplus de caisse lui apparaissent très utiles pour éponger une partie de son déficit... On ne peut accepter un tel détournement de ces fonds prélevés dans la poche des travailleurs et des employeurs! La Chambre s’est prononcée. Nous verrons maintenant si ce gouvernement aura le cœur et le sens des responsabilités pour donner suite à cette décision», de conclure Stéphane Bergeron.

– 30 –

Source: Pascale Guilbault, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ pascale.guilbault.349@parl.gc.ca

☎ 450 922-BLOC (2562)